

S.A. SPADEL N.V.**Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010 à 15.00 heures**

Actions existantes : 4.150.350
Actions présentes ou représentées : 3.818.207

1. Rapport annuel du Groupe SPADEL et Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social de SPADEL S.A. clôturé au 31 décembre 2009.
2. Rapports du Commissaire au sujet des comptes consolidés du Groupe Spadel et des comptes annuels de SPADEL S.A. sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.
3. - Communication des comptes annuels consolidés du Groupe SPADEL relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.
- Approbation des comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.

Proposition de décision :

- Approuver les comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation suivante du résultat (en euros):

- Bénéfice net de l'exercice 2009	9.037.710
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent	6.008.345
- Bénéfice disponible pour affectation	15.046.055
- Dotation aux réserves disponibles	- 5.000.000
- Distribution d'un dividende brut de 1,00 euro (0,75 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	- 4.150.350
- Bénéfice à reporter	5.895.705

Décision :

Après discussion l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 3.772.707 voix pour et 45.500 abstentions.

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Proposition de décision :

- 4.1. Octroyer la décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.

Décision :

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Proposition de décision :

- 4.2. Octroyer la décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.

Décision :

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5. Nominations statutaires

Proposition de décision :

5.1. Prendre acte de la décision de Monsieur Pierre Drion de ne pas se représenter, compte tenu de la proximité de la limite d'âge des membres du Conseil d'Administration, librement consentie au sein du Groupe Spadel . L'Assemblée le remercie pour sa contribution tout au long de son mandat.

Décision :

L'Assemblée prend acte de la décision de Monsieur Pierre Drion de ne pas se représenter, compte tenu de la proximité de la limite d'âge des membres du Conseil d'Administration, librement consentie au sein du Groupe Spadel . L'Assemblée le remercie pour sa contribution tout au long de son mandat.

Proposition de décision :

5.2. Renouveler le mandat d'Administrateur indépendant de la BVBA M.O.S.T., dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman, pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016. La BVBA M.O.S.T. et Monsieur Frank Meysman répondent aux critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code des Sociétés. Monsieur Frank Meysman est compétent en matière de comptabilité et d'audit tel que requis par l'article 526bis §2 du Code des Sociétés.

Décision :

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Proposition de décision :

5.3. Renouveler le mandat d'Administrateur indépendant de la BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs, pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016. La BVBA Thijs Johnny et Monsieur Johnny Thijs répondent aux critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Décision :

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Proposition de décision :

5.4. Nommer comme Administrateur la S.A. Cofimatra Responsibility Management (en abrégé Cofimatra), avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Décision :

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Proposition de décision :

5.5. Prendre acte de la désignation par la S.A. Finances & Industries de Monsieur Axel Miller, comme son représentant permanent, en remplacement de Monsieur Fred Chaffart décédé le 22 février 2010.

Décision :

L'Assemblée prend acte de la désignation par la S.A. Finances & Industries de Monsieur Axel Miller, comme son représentant permanent, en remplacement de Monsieur Fred Chaffart décédé le 22 février 2010.

Proposition de décision :

5.6. - Sur recommandation du Comité d'Audit nommer comme Commissaire Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl, ayant pour représentant Monsieur Eric Van Hoof, pour une période de 3 ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.
- Fixer les émoluments du Commissaire à 35.000 euros par an (Spadel S.A. et consolidation) non indexés.

Décision :

Cette décision est adoptée à la majorité de 3.817.907 voix pour et 300 voix contre.